

Cette citation figure à la page 8308 du *Hansard* du 17 septembre 1964. M. Glassco en a suggéré l'idée dans le volume 5 de son rapport lorsqu'il dit, à la page 44:

... servirait-on mieux l'intérêt public en créant un nouveau ministère libre de concentrer toute son attention sur les problèmes de l'aviation civile, ou en maintenant la situation actuelle pour préserver un cadre favorable à l'élaboration d'une politique générale en matière de transports?

De toutes les suggestions visant à fractionner le ministère des Transports, celle qui, depuis des années nous plaît le plus est l'établissement d'un ministère de l'Air. Le Canada a une histoire longue et remarquable dans le domaine du transport aérien. La plupart des nations modernes ont, depuis longtemps, établi des ministères de l'Air distincts. Les communications font corps avec les opérations de services aériens. Il nous semble donc plus logique d'établir un ministère de l'Air dont relèveraient les services de communication que de mettre ceux-ci dans le même sac que les services des Postes.

Permettez-moi de me reporter à nouveau à l'opinion de M. Glassco. Voici ce qu'il dit des télécommunications à la page 256 du tome 2 de son rapport:

... Il n'y a pas lieu de recommander l'unification de l'administration des télécommunications du gouvernement. Il faut cependant des directives et une autorité centrales afin d'assurer la réalisation d'un ensemble cohérent et économique.

Il faut reconnaître que les télécommunications sont d'abord et avant tout un service auxiliaire indispensable à la conduite des affaires de l'État. Exécutants de l'action du gouvernement, les divers ministères et organismes doivent être chargés de la responsabilité première de déterminer les télécommunications nécessaires au succès de leur activité et d'assurer l'efficacité des services. L'administration des télécommunications ne diffère en rien à cet égard de celle des autres services auxiliaires.

On peut alors se demander dans quelle mesure le nouveau ministère se consacrerait uniquement à l'établissement de politiques, et dans quelle mesure il sera chargé de tâches administratives.

Voici, brièvement, les principales questions que je veux poser au ministre au moment où il assume ses nouvelles fonctions. D'abord, allons-nous mutiler tellement la division des services aériens qu'elle ne saurait jamais espérer être un jour un service autonome efficace capable de devenir un ministère de l'Air? C'est là un problème très important pour les Canadiens et qu'il sied d'examiner en cette Chambre aujourd'hui que nous sommes saisis de l'examen de cette loi. Deuxièmement, allons-nous centraliser les services des communications, en les retirant des ministères comme services de soutien, ce qui serait tout le contraire de ce que M. Glassco a recommandé; si oui, qu'avons-nous trouvé

depuis le rapport Glassco qui nous ait incité à prendre le contre-pied de ses recommandations? Allons-nous confier le contrôle aérien à deux ministres, là où il y a, à l'heure actuelle, un ministre et une équipe?

Cette question devrait être étudiée soigneusement par la Chambre, car elle a trait à la navigation aérienne et maritime, ainsi qu'à la sécurité des gens qui voyagent par avion et par bateau. Est-ce une sage décision que de confier les télécommunications à un ministère qui ne s'en est jamais occupé, ou bien devraient-elles rester aux mains des services aéronautiques, qui possèdent des opérateurs, des inspecteurs et des préposés aux permis ayant acquis une longue expérience au ministère des Transports, le plus grand usager des communications du pays?

Je crois ces questions pertinentes. Je ne suis pas spécialiste en ce domaine et je ne m'y connais guère, et peut-être ne devrais-je pas poser ces questions, mais elles me viennent à l'esprit quand je lis le bill; je crois que le ministre devrait se les poser en nous expliquant comment on a pris les décisions relatives à l'organisation du nouveau ministère des Communications. Je l'écouterai très attentivement dès qu'il aura l'occasion d'expliquer tout cela.

M. Woolliams: Monsieur le président, c'est un privilège de prendre la parole au sein du comité plénier, car en vertu du nouveau règlement, nous n'en avons pas souvent l'occasion, étant donné que cette partie de la procédure a été abolie.

J'aimerais commencer par envisager le débat sous son vrai jour en citant une déclaration faite par le ministre au début de la discussion le 28 février. J'enfreins peut-être le Règlement, mais j'aimerais vous rapporter ses paroles:

On étudie présentement la possibilité de faire du ministère des Postes une société de la Couronne, en tenant compte de tous les aspects d'un tel changement. En attendant, peu importe ce que l'avenir réserve aux Postes, il y a du courrier à distribuer.

Je pense que c'est là une phrase lourde de sens surtout dans le contexte actuel, car si je m'étais tu, le ministre aurait pu interpréter mon silence comme une approbation de la création d'un nouvel organisme monstrueux aux dépens du contribuable. Je veux parler de la société de la Couronne qui pourrait remplacer le ministère des Postes. Nous avons beaucoup entendu parler des communications, de l'ampleur que nous leur donnons dans l'espace extra-atmosphérique et de leurs résultats futurs. Cependant, les distributions de courrier dans le pays en sont rendues à un tel point, non pas en raison des grèves car cette situation existe depuis longtemps, que le